

Dec. 1. 1991.

Memorandum to: World Heritage Committee  
Fifteenth Session. Carthage.  
Tunisia. 9-13 Dec. 1991.

from: Herb Stovel, Secretary-General, ICOMOS

re: Improving care of sites after inscription.

Ref: Provisional Agenda. Item 6. (State of Conservation of Cultural Sites).

---

Much discussion has taken place throughout the history of the World Heritage Convention concerning the nature of our responsibility to sites after they have been placed on the World Heritage List. All have acknowledged the high standards of care expected to be provided for such sites; all have acknowledged the increased risk accompanying their inscription, given increased public attention and visitation.

Efforts to monitor development on such sites go only part way toward meeting the need to provide improved care. Indeed a focus on monitoring can divert attention away from what must be the real goal of the Committee's interventions: improving the capacity of those responsible for sites to manage them.

Without a proper frame of reference against which to evaluate the impact of changes, monitoring activity tends to focus on obvious examples of abuse — unauthorized construction or demolition. More often however, heritage character is lost as a result of insidious and unremarked attrition: the slow accumulation of poorly executed minor repairs, inadequate maintenance and neglect. Each offence may seem negligible in its own right; their accumulation however can obliterate character as surely — and more quickly — than major more tangible actions.

Management capacity may be improved in many ways:

1. Orientation programmes to introduce site managers to their challenges, the qualities of their sites, to identify training and other needs and to help establish management plans;
2. Follow-up training programmes to focus on special needs identified in an initial orientation programme;
3. Assistance in developing appropriate management plans, which identify clear goals;
4. Follow-up consultation programmes to measure performance relative to goals established in the initial orientation programme; that is, monitoring activity;

5. Development of training manuals or kits, meant to stand alone, or to accompany programmes described above.

ICOMOS and ICCROM have devoted much of their collaborative activity of the last year to developing specific management tools and to devising a framework within which others could be introduced.

In 1991, ICCROM has brought to realization a set of Management Guidelines for World Heritage Sites, authored by Sir Bernard Feilden and Jukka Jokilehto of ICCROM. This document, the planning for which was initiated in 1983 with the assistance of ICOMOS, provides a comprehensive overview of the subject, linking theory to practice in all areas of interest. Equally, it provides background useful for development of an infinite number of more down-to-earth issue-specific management tools. The guide, a copy of which it is intended to distribute to each member of the Committee, is in a final draft state, in English. Its present form is the result of a period of field testing in 1990 and 1991. With the Committee's encouragement, publication funding may now be sought.

Also in 1991, the World Heritage Towns Colloquium of early July was accompanied with the publication of a Management Guide for World Heritage Towns. This guide, published in three languages (200 copies in English, French and Spanish) was authored by ICOMOS Secretary-General Herb Stovel, and funded primarily by the Canadian Parks Service with some assistance from the World Heritage Committee. Linking theory to a series of 28 case studies drawn from cities on and off the List, (the latter developed with the aid of many collaborators, principal among whom was Jukka Jokilehto of ICCROM), it is hoped that financial support for a second, more complete edition may be found.

A third document is now in preparation, a Recording Guidelines Manual for World Heritage Sites, directed by Robin Letellier of the Canadian Parks Service in collaboration with ICCROM.

ICCROM and ICOMOS are now attempting to develop a framework in which these and other management tools could be developed and made available to sites on the List. It is hoped that ICCROM and ICOMOS will come back to the Committee in the June Bureau meeting with specific proposals to develop and test tools in pilot projects, and to seek appropriate funding. During this next phase of development, the following considerations will be important:

- developing programmes for sites of different cultural types (single monuments, archaeological sites, urban ensembles etc.), and different management capacities;
- differentiating among programmes to be made available to sites already on the List, and those which will be added in the future;
- recognizing the need, given funding limitations, to test ideas and programmes in pilot settings, so that lessons may be clearly identified and packaged for dissemination to others.

**MEMORANDUM POUR** : Le comité du Patrimoine mondial  
Quinzième session

**DE** : Herb Stovel, Secrétaire Général ICOMOS

**OBJET** : Pour une meilleure conservation, des sites après leur inscription.

**REF** : Ordre du jour provisoire : article 6 (l'Etat de conservation des sites culturels)

Un long débat eut lieu tout au long de l'histoire du Patrimoine Mondial sur la nature de nos responsabilités concernant les sites une fois inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial. Tout le monde était conscient du fait que les sites nécessitent de grands efforts de conservation, ainsi que le risque qui va de pair avec l'inscription vu l'intérêt grandissant du public et le nombre croissant des visiteurs.

Les efforts déployés pour surveiller le développement sur ces sites ne s'insèrent que partiellement dans la perspective de l'amélioration de la conservation. En effet, un intérêt trop marqué pour la surveillance peut détourner l'attention du but réel des interventions du comité, qui est : l'amélioration du pouvoir de ces responsables de sites pour mieux les gérer.

Ne détenant pas de références avec lesquelles il serait possible d'évaluer la portée des changements, la surveillance tend à mettre l'accent sur des cas d'abus évidents : construction ou démolition non-autorisée. Très souvent, toutefois, la qualité de patrimoine se perd en raison d'une usure insidieuse passée sous silence : une accumulation lente de mauvaises restaurations, un entretien inadapté ou de la simple négligence. Chaque agression peut sembler négligeable en soi mais une accumulation d'agressions peut effacer leur qualité, d'une manière aussi radicale et aussi rapide que n'importe quelle grande action tangible.

Le pouvoir de gestion peut être amélioré de plusieurs façons :

1 - Des Programmes d'orientation : informer les directeurs de sites de leurs tâches, de la qualité de leurs sites, et déterminer leurs besoins en formation ainsi que d'autres besoins et établir des programmes de gestion.

2 - Un suivi du programme de formation pour se concentrer sur des besoins spécifiques identifiés dans un programme d'orientation initial;

3 - Un aide pour le développement du programme de gestion adéquat qui identifierait clairement les objectifs;

4 - Un suivi de programmes de consultation pour évaluer la performance relative aux objectifs établis dans un programme d'orientation initial; en d'autres termes les activités de contrôle;

5 - Développement des manuels d'instruction ou d'équipement, destinés à être utilisés séparément ou à accompagner les programmes mentionnés ci-dessus.

ICOMOS et ICCROM ont consacré une grande partie de leurs efforts de coopération durant l'année en cours à développer des instruments spécifiques de gestion et à élaborer un cadre susceptible d'en intégrer d'autres.

En 1991, ICCROM avait mis en pratique un certain nombre de directives pour la gestion des sites du Patrimoine Mondial élaborés par Sir Bernard Feilden et Jukka d'ICCROM . Ce document dont le programme a été lancé en 1983 avec l'assistance d'ICOMOS offre une vue globale du sujet et relie la théorie à la pratique dans tous les domaines concernés; de même qu'il fournit le cadre nécessaire au développement d'un nombre infini d'instruments de gestion spécifiques pour les questions les plus simples. Le guide, dont une copie sera envoyée à tous les membres du comité est disponible en anglais. Sa forme actuelle est le résultat d'une période d'expérimentation sur le terrain effectuée au cours des années 1990 et 1991. En plus

des encouragements du comité, il est nécessaire maintenant de rassembler des fonds pour sa publication.

En 1991, le Colloque des Villes du Patrimoine Mondial qui s'est tenu au début du mois de juillet a été suivi de la publication du guide de gestion des villes du Patrimoine Mondial. Ce guide, publié en trois langues (200 copies, en anglais, français et espagnol), élaboré par M. Herb Stovel, Secrétaire Général d'ICOMOS et financé en grande partie par le Service Canadien des Parcs avec l'assistance du comité du Patrimoine Mondial, ramène l'étude théorique à une série de 28 cas figurant ou non sur la liste (cette dernière a été élaborée grâce aux efforts conjugués de plusieurs collaborateurs dont Jukka, Jokilehto d'ICCROM notamment). Nous espérons trouver une aide financière pour une seconde édition plus complète.

Un troisième document est actuellement en cours de préparation, il s'agit d'un manuel de directives pour l'enregistrement des sites du Patrimoine Mondial sous la direction de Robin Letellier du Service Canadien des Parcs avec la collaboration d'ICCROM.

ICCROM et ICOMOS travaillent maintenant à développer un cadre dans lequel ces instruments de gestion et d'autres pourraient être améliorés et rendus disponibles pour tous les sites figurant sur la liste. Nous espérons qu'ICCROM et ICOMOS reviendront à la réunion du Bureau prévue pour le mois de juin avec des suggestions spécifiques pour développer et expérimenter ces outils dans des projets pilotes, ainsi que pour acquérir les fonds nécessaires.

Au cours de la prochaine phase de développement l'accent sera mis sur les considérations suivantes :

- Elaboration de programmes pour les sites de différents types culturels. (monuments uniques, sites archéologiques, ensembles urbains etc...) et de différents pouvoirs de gestion.
- Création de programmes différenciés pour des sites figurant

sur la liste et pour ceux qui y seront ajoutés ultérieurement.

- Définition des besoins vu les restrictions budgétaires par l'expérimentation des idées et des programmes dans des sites pilotes, de façon à ce que les résultats des expériences soient communiqués aux autres.